



Formation

Responsable d'Entreprise Agricole

- Pilotage du système d'exploitation,
- Intégration dans les réseaux professionnels et territoriaux,
- Commercialisation des produits,
- Gestion économique et administrative,
- Organisation du travail et management,
- Activités de production,
- Activités de transformation.

Objectifs

Acquérir les compétences nécessaires à la conduite d'exploitation agricole.

Maîtriser les innovations techniques et technologiques qui participeront au développement de l'agriculture en Corse.

Organisation

Le BP REA est un diplôme composé de 7 Unités Capitalisables (UC) indépendantes les unes des autres pouvant être obtenues dans n'importe quel ordre.

Le candidat dispose de 5 ans pour valider l'ensemble des UC à partir de la première UC acquise.

Objectif

Former à la conduite d'un système d'exploitation agricole et par conséquent à la mise en œuvre de deux grandes catégories de fonctions :
- entrepreneuriales,
- et liées aux techniques de production.

Durée de la formation

- 1300 heures

Niveau terminal d'études

- Niveau IV (bac)

Ensemble cultivons votre avenir



U Rizzanese

04 95 77 09 78
www.epl.sartene.educaagri.fr

Ensemble, cultivons votre avenir !



Ensemble, cultivons votre avenir !



BP REA

Brevet professionnel

Responsable d'Entreprise Agricole

Modalités

Inscription

CFPPA Formation continue (adultes)

CFAA Formation par apprentissage

Public

Vous devez justifier d'un des niveaux suivants :

- diplôme de niveau V (CAP, etc.),
- fin de cycle de seconde générale ou de BEP,
- avoir 1 an d'expérience professionnelle à temps plein dans le secteur agricole,
- 3 ans dans un autre secteur d'activité.

Vous justifiez d'1 année d'expérience professionnelle à temps plein avant d'avoir validé la dernière UC du BP REA.

Durée

CFPPA : 1300 heures d'octobre à juillet

La durée peut être adaptée en fonction du positionnement des candidats, de leur projet professionnel et de leur situation.

Vous bénéficierez d'un parcours individualisé.

Examen

Contrôle continu tout au long de la formation.

Validé par un jury permanent.

Rémunération

Vous avez la possibilité de percevoir une rémunération en formation continue et un salaire en apprentissage (de 25 à 78% du SMIC brut en fonction de l'âge).

Périodes en entreprise

CFPPA : Huit semaines minimum

CFAA : en alternance 35h/semaine.

Un planning de formation est établi en début d'année pour permettre l'alternance entreprise/CFAA. Un maître d'apprentissage dans l'entreprise est responsable de votre formation.

Organisation

Sept unités capitalisables

C1

UC1 : Se situer en tant que professionnel

C2

UC2 : Piloter le système de production

Évaluation en situation Professionnelle

C3

UC3 : Conduire le processus de production dans l'agroécosystème

Évaluation en situation Professionnelle

C4

UC4 : Assurer la gestion technicoéconomique, financière et administrative de l'entreprise

Évaluation en situation Professionnelle

C5

UC5 : Valoriser les produits ou services de l'entreprise

Évaluation en situation Professionnelle

C6

UCARE 1

UCARE A transfo

Évaluation en situation Professionnelle

C7

UCARE 2

UCARE CACES

Évaluation en situation Professionnelle

Le Plus

Le BP REA permet d'obtenir la capacité professionnelle agricole nécessaire à l'obtention des aides à installation de jeune agriculteur.

Débouchés

Vous pourrez compléter ou poursuivre votre formation avec :

- CS TVAAMR en moins d'1 an
Certificat de Spécialisation Agricole
Tourisme Vert, Accueil et Animation en Milieu Rural

- BTSA ACSE
Brevet de Technicien Supérieur Agricole
Analyse et Conduite de Systèmes d'Exploitation

Métiers accessibles :

- Chef d'exploitation agricole
- Ouvrier(ère) agricole hautement qualifié(ée)

BP REA



Responsable d'Entreprise Agricole